

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Ethanol 85%
Nom de la substance : éthanol
Formule moléculaire : C2-H6-O
No.-CAS : 64-17-5
No.-CE : 200-578-6
Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119457610-43-0763
No.-Index : 603-002-00-5

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Solvant, Agents antigel, Agents de transfert de chaleur, Intermédiaire, Substances chimiques de laboratoire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Jungbunzlauer S.A.
Z.I. Portuaire
BP 32
67390 Marckolsheim
France
www.jungbunzlauer.com
Téléphone : +33 388 582-929
Téléfax : +33 388 582-941
Personne responsable/émettrice : msds@jungbunzlauer.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

National Chemical Emergency Centre (NCEC)
+44 1865 407 333

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance : éthanol

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

No.-CAS : 64-17-5
No.-Index : 603-002-00-5
No.-CE : 200-578-6

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Requérir une assistance médicale si des symptômes d'irritation de l'oeil apparaissent et persistent.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Irritation des yeux
Irritation de la peau

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Migraine
Incoordination
Nausée

Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Pulvérisateur d'eau

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'extraction.
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

pression.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Conserver à l'écart de la chaleur.
Éviter les sources d'ignition. Fixer et mettre à la terre les réservoirs et l'équipement. Ces mesures peuvent toutefois être insuffisantes pour décharger l'électricité statique.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Acier inoxydable, Acier au carbone, Polypropylène, verre, Titane, Néoprène, Carbone
Matière non-appropriée: Zinc, PVC, Polyamide, Laiton
Pour de plus amples informations, voir eSDS.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
éthanol	64-17-5	VME	1.000 ppm 1.900 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		VLCT (VLE)	5.000 ppm 9.500 mg/m ³	FR VLE

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
- Protection des mains
- Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : > 480 min
Directive : L'équipement doit être conforme à l'EN 374
- Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : > 480 min
Directive : L'équipement doit être conforme à l'EN 374
Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Chaussures de sécurité
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Une ventilation générale ou locale est conseillée afin de maintenir l'exposition aux vapeurs dans les limites recommandées. Une protection par masques respiratoires appropriés est nécessaire dans les endroits où les concentrations sont supérieures aux limites recommandées ou dans ceux où les concentrations sont inconnues. Conformez-vous aux directives (29 CFR 1910.134) d'OSHA relatives aux masques respiratoires et utilisez des masques respiratoires appropriés tels que NIOSH/MSHA. La protection grâce à l'air filtré apportée par les masques respiratoires limite les expositions chimiques dangereuses. Utilisez un masque à gaz à alimentation en air en cas d'éventuels dégagements incontrôlés ou de niveaux d'expositions inconnus ou en cas de circonstances quelconques dans le cas où les masques respiratoires ne fourniraient pas de protection appropriée. Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

libération du produit (poussière).

Filtre de type : Type protégeant des gaz organiques et des vapeurs à bas point d'ébullition (AX)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide
Couleur : incolore
Odeur : caractéristique
d'alcool

Point de fusion/point de congélation : non déterminé
Point/intervalle d'ébullition : 78,85 °C
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : 22,7 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : 3,9 % (v)
Point d'éclair : 16,1 °C
Méthode: coupelle fermée
Température d'auto-inflammabilité : 400,9 °C

pH : 7

Viscosité
Viscosité, dynamique : 1,2 mPa.s

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : 789.000 mg/l (20 °C)
complètement soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,35 (20 °C)

Pression de vapeur : 5,1 kPa (20 °C)

Densité relative : 0,818 (25 °C)

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Densité : 816,53 kg/m³ (25 °C)

9.2 Autres informations

Tension superficielle : 56,4 mN/m, 5, similaire à l'eau

Poids moléculaire : 46,07 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

éthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 10.470 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 50 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: 15.800 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Composants:**éthanol:**

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:**éthanol:**

Espèce : Lapin
Evaluation : Irritant pour les yeux.
Méthode : OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**éthanol:**

Evaluation : Ne contient aucune substance classée comme sensibilisante.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Composants:

éthanol:

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE Ligne directrice 471
Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

éthanol:

Cancérogénicité - Evaluation : Une classification comme cancérogène n'est pas possible avec les données disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

éthanol:

Effets sur la fertilité : Voie d'application: Oral(e)
Fertilité: NOAEL Mating/Fertility: 13.800 Poids corporel mg / kg
Résultat: Non classé

Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Fertilité: NOAEC Mating/Fertility: 30,4 mg/l
Résultat: Non classé

Voie d'application: Oral(e)
Développement précoce de l'embryon: NOAEL
Mating/Fertility: 5.200 Poids corporel mg / kg
Résultat: Non classé

Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Développement précoce de l'embryon: NOAEC
Mating/Fertility: 39 mg/l
Résultat: Non classé

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Composants:

éthanol:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

éthanol:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

éthanol:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 1730 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 14 w
Méthode : OCDE ligne directrice 408
Evaluation : Aucune réaction secondaire.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

éthanol:

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Produit:

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR 08.03.2023 100000000557 Date de la première version publiée: 19.07.2022

- Inhalation : Symptômes: Somnolence, Des vapeurs produites pendant le traitement peuvent provoquer une irritation du système respiratoire et des yeux., Migraine, Nausée
- Ingestion : Symptômes: Vomissements, Nausée

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

éthanol:

- Toxicité pour les poissons : CL50 : 11.200 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Aucune toxicité à la limite de solubilité
- NOEC : > 79 mg/l
Durée d'exposition: 104 jr
Aucune toxicité à la limite de solubilité
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 5.012 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Aucune toxicité à la limite de solubilité
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
Aucune toxicité à la limite de solubilité
- NOEC (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 11,5 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
Aucune toxicité à la limite de solubilité
- CE50 : 1.900 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Aucune toxicité à la limite de solubilité

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

éthanol:

Stabilité dans l'eau : S'hydrolyse facilement.

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR 08.03.2023 100000000557 Date de la première version publiée:
19.07.2022

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

éthanol:

Coefficient de partage: n- : log Pow: -0,35 (20 °C)
octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

éthanol:

Stabilité dans le sol : Facilement biodégradable.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

éthanol:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Composants:

éthanol:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR 08.03.2023 100000000557 Date de la première version publiée: 19.07.2022

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 1170
RID : UN 1170
IMDG : UN 1170
IATA : UN 1170

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : ÉTHANOL EN SOLUTION
(éthanol en solution)
RID : ÉTHANOL EN SOLUTION
(éthanol en solution)
IMDG : ETHANOL SOLUTION
(ethanol solution)
IATA : Ethanol solution
(ethanol solution)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 3
RID : 3

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR 08.03.2023 100000000557 Date de la première version publiée:
19.07.2022

IMDG : 3

IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)

RID

Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-D

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364
Instruction d'emballage (LQ) : Y341
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Class 3 - Flammable liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353
Instruction d'emballage (LQ) : Y341
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Class 3 - Flammable liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR 08.03.2023 100000000557 Date de la première version publiée:
19.07.2022

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles : 84
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4331

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR 08.03.2023 100000000557 Date de la première version publiée:
19.07.2022

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 95 %

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
AIIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
ISHL : Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR 08.03.2023 100000000557 Date de la première version publiée:
19.07.2022

la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECl - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire**Classification du mélange:**

Flam. Liq. 2 H225

Eye Irrit. 2 H319

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Annexe**scénario d'exposition**

Numéro	Titre
ES1	Fabrication; Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) (SU8).
ES2	Utilisation sur sites industriels; Intermédiaire (PC19); Secteurs divers (SU8, SU9).
ES3	Utilisation sur sites industriels; Produits divers (PC0, PC40); Secteurs divers (SU8, SU9).
ES4	Formulation ou reconditionnement
ES5	Formulation ou reconditionnement; Produits divers (PC1, PC3, PC4, PC8, PC9a, PC9b, PC9c, PC13, PC14, PC15, PC16, PC18, PC23, PC24, PC27, PC30, PC31, PC34, PC35, PC39).
ES6	Utilisation sur sites industriels; Produits divers (PC1, PC4, PC9a, PC9b, PC13, PC14, PC15, PC18, PC23, PC24, PC30, PC31, PC34, PC35); Secteurs divers (SU5, SU15, SU16, SU17, SU18).
ES7	Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels; Produits divers (PC1, PC4, PC8, PC9a, PC9b, PC9c, PC13, PC18, PC23, PC24, PC27, PC31, PC34, PC35); Secteurs divers (SU0, SU15, SU16, SU17).
ES8	Utilisation sur sites industriels; Fluides de transfert de chaleur (PC16).
ES9	Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels; Fluides de transfert de chaleur (PC16); Bâtiment et travaux de construction (SU19).
ES10	Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels; Produits divers (PC16, PC21); Recherche scientifique et développement (SU24).
ES11	Utilisation par les consommateurs; Produits divers (PC1, PC3, PC8, PC18, PC23, PC24, PC27, PC31, PC34).
ES12	Utilisation par les consommateurs; Fluides de transfert de chaleur (PC16).
ES13	Utilisation par les consommateurs; Produits divers (PC9a, PC9b, PC9c).
ES14	Utilisation par les consommateurs; Produits antigel et de dégivrage (PC4).
ES15	Utilisation par les consommateurs; Produits de lavage et de nettoyage (PC35).
ES16	Utilisation par les consommateurs; Produits divers (PC28, PC39).

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

ES1: Fabrication; Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) (SU8).

1.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Fabrication
Titre succinct structuré	: Fabrication; Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) (SU8).

Environnement		
CS1	Fabrication de la substance	ERC1
Travailleur		
CS2	Mesures générales applicables à toutes les activités	PROC0
CS3	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.	PROC1
CS4	Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes	PROC2
CS5	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC3
CS6	Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées	PROC8b
CS7	Utilisation en tant que réactif de laboratoire	PROC15
CS8	Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines	PROC28

1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

1.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Fabrication de la substance (ERC1)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Quantité annuelle par site	:	200000000 kg
Tonnage maximal admissible du site (MSafe)	:	60.700 tonnes/jour
Type du rejet	:	Rejet continu
Jours d'émissions	:	350
Conditions et mesures techniques et organisationnelles		
<p>Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires. Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.</p>		
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées		
Type de SEEU	:	Station sur site de traitement des eaux usées
Effluent de SEEU	:	2.000 m3/d
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)		
Traitement des déchets	:	Incinération / oxydation thermique Combustibles pour fours à ciment
Déchet - efficacité minimale de	:	99,98 %
Autres conditions affectant l'exposition environnementale		
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	:	10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	:	100

1.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Autres (PROC0)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	<= 10 kPa
Conditions et mesures techniques et organisationnelles		
<p>Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. La formulation est faite de manière prédominante en milieu fermé.</p>		

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
 FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains. Éviter les projections.	
Pour plus de précisions, consulter la rubrique 8 de la FDS.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

1.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Fréquence d'utilisation	: Procédé en continu
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

1.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Fréquence d'utilisation	: Procédé en continu
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

1.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

1.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)

Durée : Durée d'exposition <= 8 h

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

1.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)

Durée : Durée d'exposition <= 8 h

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

1.2.8. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines (PROC28)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)

Durée : Durée d'exposition <= 8 h

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

1.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

1.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Fabrication de la substance (ERC1)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
---------------	------------------	---------------------------------

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
 FR / FR 08.03.2023 100000000557 Date de la première version publiée: 19.07.2022

Eau	11,3 kg / jour	données mesurées
Air	226 kg / jour	données mesurées
Sol	0	données mesurées

Compartment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	0,0672 mg/l (ECETOC TRA environment v3)	0,07
Sédiment d'eau douce	0,258 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environment v3)	0,072
Eau de mer	0,00744 mg/l (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Sédiment marin	0,0285 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Sol agricole	0,00785 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environment v3)	0,013
Station d'épuration des eaux usées	0,714 mg/l (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Homme via environnement - Oral	0,00047 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Homme via environnement - Inhalation	0,0339 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01

1.3.3. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,019 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,001
dermale	systémique	Long-terme	0,03 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	< 0,001

1.3.4. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
-------------------	--------------------	-------------------------	---------------------	-----

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
 FR / FR 08.03.2023 100000000557 Date de la première version publiée: 19.07.2022

par inhalation	systémique	Long-terme	9,6 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,01
dermale	systémique	Long-terme	1,4 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,004

1.3.5. Exposition des travailleurs : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	19 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,02
dermale	systémique	Long-terme	0,69 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,002

1.3.6. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	48 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,05
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,04

1.3.7. Exposition des travailleurs : Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	19 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,02
dermale	systémique	Long-terme	0,34 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	< 0,001

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

1.3.8. Exposition des travailleurs : Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines (PROC28)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	96 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,101
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,04

1.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Not relevant

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

ES2: Utilisation sur sites industriels; Intermédiaire (PC19); Secteurs divers (SU8, SU9).

2.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Utilisation en tant qu'intermédiaire
Titre succinct structuré	: Utilisation sur sites industriels; Intermédiaire (PC19); Secteurs divers (SU8, SU9).

Environnement		
CS1	Utilisation d'un intermédiaire	ERC6a
Travailleur		
CS2	Mesures générales applicables à toutes les activités	PROC0
CS3	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.	PROC1
CS4	Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes	PROC2
CS5	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC3
CS6	Production chimique présentant des opportunités d'exposition	PROC4
CS7	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.	PROC8a
CS8	Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées	PROC8b
CS9	Utilisation en tant que réactif de laboratoire	PROC15
CS10	Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines	PROC28

2.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

2.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un intermédiaire (ERC6a)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: <= 10 kPa

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité annuelle par site	: 1300000 kg
Tonnage maximal admissible du site (MSafe)	: 415 tonnes/jour
Type du rejet	: Rejet continu
Jours d'émissions	: 300
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
<p>Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires. Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques.</p>	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Effluent de SEEU	: 2.000 m3/d
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Incinération / oxydation thermique Combustibles pour fours à ciment
Déchet - efficacité minimale de	: 99,98 %
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	: 100

2.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Autres (PROC0)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. La formulation est faite de manière prédominante en milieu fermé.	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains. Éviter les projections. Pour plus de précisions, consulter la rubrique 8 de la FDS.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

2.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Fréquence d'utilisation	: Procédé en continu
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

2.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Fréquence d'utilisation	: Procédé en continu
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

2.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

2.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

2.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

2.2.8. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

2.2.9. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

2.2.10. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines (PROC28)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

2.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

2.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un intermédiaire (ERC6a)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0,003	ESVOC SPERC 6.1a.v1
Eau	125 kg / jour	ESVOC SPERC 6.1a.v1
Air	0,002	ESVOC SPERC 6.1a.v1
Air	83,4 kg / jour	ESVOC SPERC 6.1a.v1
Sol	0,001	ESVOC SPERC 6.1a.v1

Compartment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	0,72 mg/l (ECETOC TRA environment v3)	0,75
Sédiment d'eau douce	2,76 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environment v3)	0,767
Eau de mer	0,0793 mg/l (ECETOC TRA environment v3)	0,1
Sédiment marin	0,304 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environment v3)	0,105
Sol agricole	0,00327 mg/kg de poids sec	< 0,01

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
 FR / FR 08.03.2023 100000000557 Date de la première version publiée: 19.07.2022

	(ECETOC TRA environnement v3)	
Station d'épuration des eaux usées	7,9 mg/l (ECETOC TRA environnement v3)	0,014
Homme via environnement - Oral	0,00047 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Homme via environnement - Inhalation	0,00285 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01

2.3.3. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,019 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,001
dermale	systémique	Long-terme	0,03 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	< 0,001

2.3.4. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	9,6 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,01
dermale	systémique	Long-terme	1,4 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,004

2.3.5. Exposition des travailleurs : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	19 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,02

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

dermale	systémique	Long-terme	0,69 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,002
---------	------------	------------	--	-------

2.3.6. Exposition des travailleurs : Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	38 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,04
dermale	systémique	Long-terme	6,9 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,02

2.3.7. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	96 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,101
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,04

2.3.8. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	48 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,05
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,04

2.3.9. Exposition des travailleurs : Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
-------------------	--------------------	-------------------------	---------------------	-----

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
 FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

par inhalation	systémique	Long-terme	19 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,02
dermale	systémique	Long-terme	0,34 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	< 0,001

2.3.10. Exposition des travailleurs : Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines (PROC28)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	96 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,101
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,04

2.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

L'utilisateur situé immédiatement en aval doit évaluer si les conditions d'utilisation et les mesures de gestion du risque décrites dans le scénario d'exposition correspondent à son utili

Si d'autres conditions d'utilisation/mesures de gestion du risque s'appliquent, l'utilisateur doit s'assurer que les risques sont maîtrisés à un niveau au moins équivalent.

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

ES3: Utilisation sur sites industriels; Produits divers (PC0, PC40); Secteurs divers (SU8, SU9).

3.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Utilisation dans les substances chimiques industrielles, Solvants, Agents d'extraction
Titre succinct structuré	: Utilisation sur sites industriels; Produits divers (PC0, PC40); Secteurs divers (SU8, SU9).

Environnement		
CS1	Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article)	ERC4
Travailleur		
CS2	Mesures générales applicables à toutes les activités	PROC0
CS3	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.	PROC1
CS4	Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes	PROC2
CS5	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC3
CS6	Production chimique présentant des opportunités d'exposition	PROC4
CS7	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.	PROC8a
CS8	Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées	PROC8b
CS9	Utilisation en tant que réactif de laboratoire	PROC15
CS10	Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines	PROC28

3.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

3.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité annuelle par site	: 13000000 kg
Tonnage maximal admissible du site (MSafe)	: 415 tonnes/jour
Type du rejet	: Rejet continu
Jours d'émissions	: 300
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
<p>Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires. Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques.</p>	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Effluent de SEEU	: 2.000 m3/d
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Incinération / oxydation thermique Combustibles pour fours à ciment
Déchet - efficacité minimale de	: 99,98 %
Traitement des déchets	: Distillation de solvant de processus usagé
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	: 100

3.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Autres (PROC0)

Caractéristiques du produit (de l'article)
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. La formulation est faite de manière prédominante en milieu fermé.	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains. Éviter les projections.	
Pour plus de précisions, consulter la rubrique 8 de la FDS.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

3.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Fréquence d'utilisation	: Procédé en continu
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

3.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Fréquence d'utilisation	: Procédé en continu
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

3.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

3.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

3.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

3.2.8. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

3.2.9. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

3.2.10. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines (PROC28)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

3.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

3.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0,003	A&B-tables taken from TGD 2003
Eau	125 kg / jour	A&B-tables taken from TGD 2003
Air	0,002	A&B-tables taken from TGD 2003
Air	83,4 kg / jour	A&B-tables taken from TGD 2003
Sol	0,001	A&B-tables taken from TGD 2003

Compartment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	0,72 mg/l (ECETOC TRA environment v3)	0,75
Sédiment d'eau douce	2,76 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environment v3)	0,767
Eau de mer	0,0793 mg/l (ECETOC TRA	0,1

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
 FR / FR 08.03.2023 100000000557 Date de la première version publiée: 19.07.2022

	environnement v3)	
Sédiment marin	0,304 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environnement v3)	0,105
Sol agricole	0,00327 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Station d'épuration des eaux usées	7,9 mg/l (ECETOC TRA environnement v3)	0,014
Homme via environnement - Oral	0,00047 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Homme via environnement - Inhalation	0,00285 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01

3.3.3. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,019 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,001
dermale	systémique	Long-terme	0,03 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	< 0,001

3.3.4. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	9,6 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,01
dermale	systémique	Long-terme	1,4 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,004

3.3.5. Exposition des travailleurs : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur	Niveau	RCR
-------------------	--------------------	------------	--------	-----

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
 FR / FR 08.03.2023 100000000557 Date de la première version publiée: 19.07.2022

		d'exposition	d'exposition	
par inhalation	systémique	Long-terme	19 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,02
dermale	systémique	Long-terme	0,69 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,002

3.3.6. Exposition des travailleurs : Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	38 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,04
dermale	systémique	Long-terme	6,9 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,02

3.3.7. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	96 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,101
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,04

3.3.8. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	48 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,05
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,04

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

3.3.9. Exposition des travailleurs : Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	19 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,02
dermale	systémique	Long-terme	0,34 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	< 0,001

3.3.10. Exposition des travailleurs : Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines (PROC28)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	96 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,101
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,04

3.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

L'utilisateur situé immédiatement en aval doit évaluer si les conditions d'utilisation et les mesures de gestion du risque décrites dans le scénario d'exposition correspondent à son utilisation.

Si d'autres conditions d'utilisation/mesures de gestion du risque s'appliquent, l'utilisateur doit s'assurer que les risques sont maîtrisés à un niveau au moins équivalent.

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

ES4: Formulation ou reconditionnement

4.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Distribution de la substance
Titre succinct structuré	: Formulation ou reconditionnement

Environnement		
CS1	Formulation dans un mélange	ERC2
Travailleur		
CS2	Mesures générales applicables à toutes les activités	PROC0
CS3	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.	PROC1
CS4	Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes	PROC2
CS5	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC3
CS6	Production chimique présentant des opportunités d'exposition	PROC4
CS7	Mélangeage ou formulation dans des processus par lots	PROC5
CS8	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.	PROC8a
CS9	Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées	PROC8b
CS10	Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage)	PROC9
CS11	Utilisation en tant que réactif de laboratoire	PROC15
CS12	Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines	PROC28

4.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

4.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Formulation dans un mélange (ERC2)

Caractéristiques du produit (de l'article)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Jungbunzlauer

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité annuelle par site	: 180000000 kg
Part du tonnage UE utilisée dans la région	: 0,1
Fraction du tonnage régional utilisé localement	: 0,4
Tonnage maximal admissible du site (MSafe)	: 53.000 tonnes/jour
Jours d'émissions	: 200
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires. Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Effluent de SEEU	: 2.000 m3/d
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Incinération / oxydation thermique Combustibles pour fours à ciment
Déchet - efficacité minimale de	: 99,98 %
Traitement des déchets	: Distillation de solvant de processus usagé
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	: 100

4.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Autres (PROC0)

Caractéristiques du produit (de l'article)

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
 FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. La formulation est faite de manière prédominante en milieu fermé.	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains. Éviter les projections.	
Pour plus de précisions, consulter la rubrique 8 de la FDS.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

4.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Fréquence d'utilisation	: Procédé en continu
Fréquence d'utilisation	: Procédé en lots
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

4.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

4.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)

Durée : Durée d'exposition <= 8 h

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs
--

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

4.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)

Durée : Durée d'exposition <= 8 h

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs
--

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

4.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)

Durée : Durée d'exposition <= 8 h

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs
--

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

4.2.8. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)

Durée : Durée d'exposition <= 8 h

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs
--

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
---------------------------------------	-----------------------------

4.2.9. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)

Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
-------	-----------------------------

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs
--

Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
---------------------------------------	-----------------------------

4.2.10. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)

Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
-------	-----------------------------

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs
--

Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
---------------------------------------	-----------------------------

4.2.11. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)

Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
-------	-----------------------------

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs
--

Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
---------------------------------------	-----------------------------

4.2.12. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines (PROC28)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)

Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
-------	-----------------------------

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs
--

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

4.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

4.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Formulation dans un mélange (ERC2)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0,35 kg / jour	ESVOC SPERC 1.1b.v1
Air	3,5 kg / jour	ESVOC SPERC 1.1b.v1
Sol	0	ESVOC SPERC 1.1b.v1

Compartment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	0,00437 mg/l (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Sédiment d'eau douce	0,0168 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Eau de mer	0,000522 mg/l (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Sédiment marin	0,002 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Sol agricole	0,00122 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Station d'épuration des eaux usées	0,0212 mg/l (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Homme via environnement - Oral	0,00047 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Homme via environnement - Inhalation	0,000682 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01

4.3.3. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,019 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,001

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
 FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

dermale	systémique	Long-terme	0,03 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	< 0,001
---------	------------	------------	--	---------

4.3.4. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	9,6 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,01
dermale	systémique	Long-terme	1,4 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,004

4.3.5. Exposition des travailleurs : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	19 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,02
dermale	systémique	Long-terme	0,69 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,002

4.3.6. Exposition des travailleurs : Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	38 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,04
dermale	systémique	Long-terme	6,9 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,02

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
 FR / FR 08.03.2023 100000000557 Date de la première version publiée: 19.07.2022

4.3.7. Exposition des travailleurs : Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	96 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,101
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,04

4.3.8. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	96 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,101
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,04

4.3.9. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	48 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,05
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,04

4.3.10. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	96 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,101

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
 FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

dermale	systémique	Long-terme	6,9 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,02
---------	------------	------------	---	------

4.3.11. Exposition des travailleurs : Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	19 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,02
dermale	systémique	Long-terme	0,34 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	< 0,001

4.3.12. Exposition des travailleurs : Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines (PROC28)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	96 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,101
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,04

4.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

L'utilisateur situé immédiatement en aval doit évaluer si les conditions d'utilisation et les mesures de gestion du risque décrites dans le scénario d'exposition correspondent à son utili
 Si d'autres conditions d'utilisation/mesures de gestion du risque s'appliquent, l'utilisateur doit s'assurer que les risques sont maîtrisés à un niveau au moins équivalent.

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

ES5: Formulation ou reconditionnement; Produits divers (PC1, PC3, PC4, PC8, PC9a, PC9b, PC9c, PC13, PC14, PC15, PC16, PC18, PC23, PC24, PC27, PC30, PC31, PC34, PC35, PC39).

5.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges
Titre succinct structuré	: Formulation ou reconditionnement; Produits divers (PC1, PC3, PC4, PC8, PC9a, PC9b, PC9c, PC13, PC14, PC15, PC16, PC18, PC23, PC24, PC27, PC30, PC31, PC34, PC35, PC39).

Environnement		
CS1	Formulation dans un mélange	ERC2
Travailleur		
CS2	Mesures générales applicables à toutes les activités	PROC0
CS3	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.	PROC1
CS4	Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes	PROC2
CS5	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC3
CS6	Production chimique présentant des opportunités d'exposition	PROC4
CS7	Mélangeage ou formulation dans des processus par lots	PROC5
CS8	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.	PROC8a
CS9	Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées	PROC8b
CS10	Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage)	PROC9
CS11	Utilisation en tant que réactif de laboratoire	PROC15
CS12	Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines	PROC28

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

5.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

5.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Formulation dans un mélange (ERC2)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité annuelle par site	: 180000000 kg
Fraction du tonnage régional utilisé localement	: 0,4
Tonnage maximal admissible du site (MSafe)	: 1.240 tonnes/jour
Type du rejet	: Rejet continu
Jours d'émissions	: 300
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
<p>Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires. Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques.</p>	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Effluent de SEEU	: 2.000 m3/d
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Incinération / oxydation thermique Combustibles pour fours à ciment
Déchet - efficacité minimale de	: 99,98 %
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	: 100

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

5.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Autres (PROC0)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. La formulation est faite de manière prédominante en milieu fermé.	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains. Éviter les projections. Pour plus de précisions, consulter la rubrique 8 de la FDS.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

5.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Fréquence d'utilisation	: Procédé en continu
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

5.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Fréquence d'utilisation	: Procédé en continu
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

5.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

5.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

5.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

5.2.8. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
---	--

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

5.2.9. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

5.2.10. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

5.2.11. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

5.2.12. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines (PROC28)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
---	--

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

5.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

5.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Formulation dans un mélange (ERC2)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0,001	ESVOC SPERC 2.2.v1
Eau	233 kg / jour	ESVOC SPERC 2.2.v1
Air	0,025	ESVOC SPERC 2.2.v1
Air	5.830 kg / jour	ESVOC SPERC 2.2.v1
Sol	0	ESVOC SPERC 2.2.v1

Compartment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	0,538 mg/l (ECETOC TRA environment v3)	0,56
Sédiment d'eau douce	2,07 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environment v3)	0,575
Eau de mer	0,0593 mg/l (ECETOC TRA environment v3)	0,075
Sédiment marin	0,227 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environment v3)	0,078
Sol agricole	0,0604 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environment v3)	0,096
Station d'épuration des eaux usées	5,9 mg/l (ECETOC TRA environment v3)	0,01
Homme via environnement - Oral	0,00047 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Homme via environnement - Inhalation	0,294 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01

5.3.3. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
 FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,019 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,001
dermale	systémique	Long-terme	0,03 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	< 0,001

5.3.4. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	9,6 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,01
dermale	systémique	Long-terme	1,4 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,004

5.3.5. Exposition des travailleurs : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	19 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,02
dermale	systémique	Long-terme	0,69 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,002

5.3.6. Exposition des travailleurs : Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	38 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,04
dermale	systémique	Long-terme	6,9 mg/kg p.c./jour	0,02

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

			(ECETOC TRA worker v3)	
--	--	--	------------------------	--

5.3.7. Exposition des travailleurs : Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	96 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,101
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,04

5.3.8. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	96 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,101
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,04

5.3.9. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	48 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,05
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,04

5.3.10. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
-------------------	--------------------	-------------------------	---------------------	-----

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
 FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

par inhalation	systémique	Long-terme	96 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,101
dermale	systémique	Long-terme	6,9 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,02

5.3.11. Exposition des travailleurs : Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	19 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,02
dermale	systémique	Long-terme	0,34 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	< 0,001

5.3.12. Exposition des travailleurs : Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines (PROC28)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	96 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,101
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,04

5.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

L'utilisateur situé immédiatement en aval doit évaluer si les conditions d'utilisation et les mesures de gestion du risque décrites dans le scénario d'exposition correspondent à son utili
 Si d'autres conditions d'utilisation/mesures de gestion du risque s'appliquent, l'utilisateur doit s'assurer que les risques sont maîtrisés à un niveau au moins équivalent.

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

ES6: Utilisation sur sites industriels; Produits divers (PC1, PC4, PC9a, PC9b, PC13, PC14, PC15, PC18, PC23, PC24, PC30, PC31, PC34, PC35); Secteurs divers (SU5, SU15, SU16, SU17, SU18).

6.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Solvants
Titre succinct structuré	: Utilisation sur sites industriels; Produits divers (PC1, PC4, PC9a, PC9b, PC13, PC14, PC15, PC18, PC23, PC24, PC30, PC31, PC34, PC35); Secteurs divers (SU5, SU15, SU16, SU17, SU18).

Environnement		
CS1	Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article)	ERC4
Travailleur		
CS2	Mesures générales applicables à toutes les activités	PROC0
CS3	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.	PROC1
CS4	Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes	PROC2
CS5	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC3
CS6	Production chimique présentant des opportunités d'exposition	PROC4
CS7	Mélangeage ou formulation dans des processus par lots	PROC5
CS8	Pulvérisation dans des installations industrielles	PROC7
CS9	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.	PROC8a
CS10	Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées	PROC8b
CS11	Application au rouleau ou au pinceau	PROC10
CS12	Traitement d'articles par trempage et versage	PROC13
CS13	Utilisation en tant que réactif de laboratoire	PROC15
CS14	Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines	PROC28

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

6.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

6.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité annuelle par site	: 6000000 kg
Fraction du tonnage régional utilisé localement	: 0,5
Tonnage maximal admissible du site (MSafe)	: 124 tonnes/jour
Type du rejet	: Rejet continu
Jours d'émissions	: 300
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires.	
Traiter les émissions atmosphériques. Air - efficacité minimale de 90 %	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Effluent de SEEU	: 2.000 m3/d
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Incinération / oxydation thermique Combustibles pour fours à ciment
Déchet - efficacité minimale de	: 99,98 %
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	: 100

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

6.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Autres (PROC0)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. La formulation est faite de manière prédominante en milieu fermé.	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains. Éviter les projections. Pour plus de précisions, consulter la rubrique 8 de la FDS.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

6.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Fréquence d'utilisation	: Procédé en continu
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

6.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
--	--

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Fréquence d'utilisation	: Procédé en continu
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

6.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

6.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

6.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

6.2.8. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7)

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure).	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

6.2.9. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

6.2.10. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

6.2.11. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

6.2.12. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

6.2.13. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

6.2.14. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines (PROC28)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

6.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

6.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0,01	ESVOC SPERC 4.3a.v1
Eau	100 kg / jour	ESVOC SPERC 4.3a.v1
Air	0,098	ESVOC SPERC 4.3a.v1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Jungbunzlauer

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Air	980 kg / jour	ESVOC SPERC 4.3a.v1
Sol	0	ESVOC SPERC 4.3a.v1

Compartment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	0,577 mg/l (ECETOC TRA environment v3)	0,601
Sédiment d'eau douce	2,21 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environment v3)	0,614
Eau de mer	0,0635 mg/l (ECETOC TRA environment v3)	0,080
Sédiment marin	0,244 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environment v3)	0,084
Sol agricole	0,0525 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environment v3)	0,084
Station d'épuration des eaux usées	6,32 mg/l (ECETOC TRA environment v3)	0,011
Homme via environnement - Oral	0,00047 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Homme via environnement - Inhalation	0,133 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01

6.3.3. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,019 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,001
dermale	systémique	Long-terme	0,03 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	< 0,001

6.3.4. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	9,6 mg/m ³ (ECETOC TRA)	0,01

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
 FR / FR 08.03.2023 100000000557 Date de la première version publiée: 19.07.2022

			worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	1,4 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,004

6.3.5. Exposition des travailleurs : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	19 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,02
dermale	systémique	Long-terme	0,69 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,002

6.3.6. Exposition des travailleurs : Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	38 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,04
dermale	systémique	Long-terme	6,9 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,02

6.3.7. Exposition des travailleurs : Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	96 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,101
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,04

6.3.8. Exposition des travailleurs : Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7)

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
 FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	140 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,151
dermale	systémique	Long-terme	43 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,126

6.3.9. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	96 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,101
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,04

6.3.10. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	48 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,05
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,04

6.3.11. Exposition des travailleurs : Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	96 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,101
dermale	systémique	Long-terme	27 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,08

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

6.3.12. Exposition des travailleurs : Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	96 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,101
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,04

6.3.13. Exposition des travailleurs : Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	19 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,02
dermale	systémique	Long-terme	0,34 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	< 0,001

6.3.14. Exposition des travailleurs : Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines (PROC28)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	96 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,101
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,04

6.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

L'utilisateur situé immédiatement en aval doit évaluer si les conditions d'utilisation et les mesures de gestion du risque décrites dans le scénario d'exposition correspondent à son utilité.

Si d'autres conditions d'utilisation/mesures de gestion du risque s'appliquent, l'utilisateur doit s'assurer que les risques sont maîtrisés à un niveau au moins équivalent.

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

ES7: Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels; Produits divers (PC1, PC4, PC8, PC9a, PC9b, PC9c, PC13, PC18, PC23, PC24, PC27, PC31, PC34, PC35); Secteurs divers (SU0, SU15, SU16, SU17).

7.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Solvants
Titre succinct structuré	: Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels; Produits divers (PC1, PC4, PC8, PC9a, PC9b, PC9c, PC13, PC18, PC23, PC24, PC27, PC31, PC34, PC35); Secteurs divers (SU0, SU15, SU16, SU17).

Environnement		
CS1	Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur), Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts	ERC8a, ERC8d
Travailleur		
CS2	Mesures générales applicables à toutes les activités	PROC0
CS3	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.	PROC1
CS4	Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes	PROC2
CS5	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC3
CS6	Production chimique présentant des opportunités d'exposition	PROC4
CS7	Mélangeage ou formulation dans des processus par lots	PROC5
CS8	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.	PROC8a
CS9	Application au rouleau ou au pinceau	PROC10
CS10	Pulvérisation non industrielle, Intérieur	PROC11
CS11	Pulvérisation non industrielle, Extérieur	PROC11
CS12	Traitement d'articles par trempage et versage	PROC13
CS13	Activités manuelles impliquant un contact avec les mains	PROC19
CS14	Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines	PROC28

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

7.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

7.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a) / Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts (ERC8d)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité annuelle par site	: 2000000 kg
Part du tonnage UE utilisée dans la région	: 0,1
Fraction du tonnage régional utilisé localement	: 0,0005
Tonnage maximal admissible du site (MSafe)	: 715 kg / jour
Type du rejet	: Rejet continu
Jours d'émissions	: 365
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Effluent de SEEU	: 2.000 m3/d
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Incinération / oxydation thermique
Déchet - efficacité minimale de	: 99,98 %
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	: 100

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

7.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Autres (PROC0)

Caractéristiques du produit (de l'article)
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
Forme physique du produit : Liquide
Conditions et mesures techniques et organisationnelles
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle Conserver le récipient bien fermé.
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé
Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains. Éviter les projections. Pour plus de précisions, consulter la rubrique 8 de la FDS.

7.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Caractéristiques du produit (de l'article)
Pression de vapeur : ≤ 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)
Durée : Durée d'exposition ≤ 8 h
Fréquence d'utilisation : Procédé en continu
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs
Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur
Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

7.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Caractéristiques du produit (de l'article)

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

7.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

7.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

7.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

7.2.8. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

7.2.9. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

7.2.10. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation non industrielle (PROC11)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure).	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

7.2.11. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation non industrielle (PROC11)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'extérieur
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
 FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

7.2.12. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

7.2.13. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Activités manuelles impliquant un contact avec les mains (PROC19)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

7.2.14. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines (PROC28)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

7.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

7.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a) / Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts (ERC8d)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0,01	ESVOC SPERC 8.3b.v1
Eau	2,74 g/j	ESVOC SPERC 8.3b.v1
Air	0,98	ESVOC SPERC 8.3b.v1
Sol	0,01	ESVOC SPERC 8.3b.v1

Compartment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	0,00238 mg/l (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Sédiment d'eau douce	0,00912 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Eau de mer	0,000303 mg/l (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Sédiment marin	0,00116 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Sol agricole	0,00116 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Station d'épuration des eaux usées	0,000173 mg/l (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Homme via environnement - Oral	0,00047 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Homme via environnement - Inhalation	0,00039 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
 FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

7.3.3. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,019 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,001
dermale	systémique	Long-terme	0,03 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	< 0,001

7.3.4. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	38 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,04
dermale	systémique	Long-terme	1,4 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,004

7.3.5. Exposition des travailleurs : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	48 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,05
dermale	systémique	Long-terme	0,69 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,002

7.3.6. Exposition des travailleurs : Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
-------------------	--------------------	-------------------------	---------------------	-----

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
 FR / FR 08.03.2023 100000000557 Date de la première version publiée: 19.07.2022

par inhalation	systémique	Long-terme	96 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,101
dermale	systémique	Long-terme	6,9 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,02

7.3.7. Exposition des travailleurs : Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	190 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,202
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,04

7.3.8. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	190 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,202
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,04

7.3.9. Exposition des travailleurs : Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	190 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,202
dermale	systémique	Long-terme	27 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,08

7.3.10. Exposition des travailleurs : Pulvérisation non industrielle (PROC11)

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	290 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,303
dermale	systémique	Long-terme	110 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,314

7.3.11. Exposition des travailleurs : Pulvérisation non industrielle (PROC11)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	67 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,071
dermale	systémique	Long-terme	110 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,314

7.3.12. Exposition des travailleurs : Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	190 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,202
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,04

7.3.13. Exposition des travailleurs : Activités manuelles impliquant un contact avec les mains (PROC19)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	190 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,202
dermale	systémique	Long-terme	140 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,415

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

7.3.14. Exposition des travailleurs : Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines (PROC28)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	190 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,202
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,04

7.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

L'utilisateur situé immédiatement en aval doit évaluer si les conditions d'utilisation et les mesures de gestion du risque décrites dans le scénario d'exposition correspondent à son utilisation.
Si d'autres conditions d'utilisation/mesures de gestion du risque s'appliquent, l'utilisateur doit s'assurer que les risques sont maîtrisés à un niveau au moins équivalent.

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

ES8: Utilisation sur sites industriels; Fluides de transfert de chaleur (PC16).

8.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Utilisation dans les fluides fonctionnels
Titre succinct structuré	: Utilisation sur sites industriels; Fluides de transfert de chaleur (PC16).

Environnement		
CS1	Utilisation d'un fluide fonctionnel sur un site industriel	ERC7
Travailleur		
CS2	Mesures générales applicables à toutes les activités	PROC0
CS3	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.	PROC1
CS4	Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes	PROC2
CS5	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.	PROC8a
CS6	Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées	PROC8b
CS7	Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines	PROC28

8.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

8.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un fluide fonctionnel sur un site industriel (ERC7)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité annuelle par site	: 1000000 kg
Fraction du tonnage régional utilisé	: 0,01

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Jungbunzlauer

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

localement	
Tonnage maximal admissible du site : 640 tonnes/jour (MSafe)	
Type du rejet	: Rejet intermittent
Jours d'émissions	: 20
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Effluent de SEEU	: 2.000 m3/d
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Incinération / oxydation thermique Utilisation d'équipements qui réduisent les émissions dans l'air. Distillation de solvant de processus usagé
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Facteur de dilution dans l'eau douce : 10 au niveau local	
Facteur de dilution dans l'eau de mer : 100 au niveau local	

8.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Autres (PROC0)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Liquide
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle Conserver le récipient bien fermé.	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains. Éviter les projections.	

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Pour plus de précisions, consulter la rubrique 8 de la FDS.

8.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Pression de vapeur	: > 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Fréquence d'utilisation	: Procédé en lots
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Température	: Suppose une température du processus s'élevant jusqu'à 60 °C

8.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

8.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Pression de vapeur	: <= 10 kPa

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

8.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

8.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines (PROC28)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
 FR / FR 08.03.2023 100000000557 Date de la première version publiée: 19.07.2022

8.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

8.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un fluide fonctionnel sur un site industriel (ERC7)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0,001	ESVOC SPERC 7.13a.v1
Eau	0,5 kg / jour	ESVOC SPERC 7.13a.v1
Air	0,01	ESVOC SPERC 7.13a.v1
Air	5 kg / jour	ESVOC SPERC 7.13a.v1
Sol	0,001	ESVOC SPERC 7.13a.v1

Compartment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	0,00552 mg/l (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Sédiment d'eau douce	0,0212 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Eau de mer	0,000617 mg/l (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Sédiment marin	0,00237 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Sol agricole	0,0013 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Station d'épuration des eaux usées	0,0316 mg/l (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Homme via environnement - Oral	0,00047 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Homme via environnement - Inhalation	0,000438 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01

8.3.3. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,019 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,001

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
 FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

dermale	systémique	Long-terme	0,03 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	< 0,001
---------	------------	------------	--	---------

8.3.4. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	9,6 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,01
dermale	systémique	Long-terme	1,4 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,004

8.3.5. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	96 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,101
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,04

8.3.6. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	48 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,05
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,04

8.3.7. Exposition des travailleurs : Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines (PROC28)

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	96 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,101
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,04

8.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

L'utilisateur situé immédiatement en aval doit évaluer si les conditions d'utilisation et les mesures de gestion du risque décrites dans le scénario d'exposition correspondent à son utilisation.
Si d'autres conditions d'utilisation/mesures de gestion du risque s'appliquent, l'utilisateur doit s'assurer que les risques sont maîtrisés à un niveau au moins équivalent.

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

ES9: Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels; Fluides de transfert de chaleur (PC16); Bâtiment et travaux de construction (SU19).

9.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Utilisation dans les fluides fonctionnels
Titre succinct structuré	: Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels; Fluides de transfert de chaleur (PC16); Bâtiment et travaux de construction (SU19).

Environnement		
CS1	Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en intérieur), Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en extérieur)	ERC9a, ERC9b
Travailleur		
CS2	Mesures générales applicables à toutes les activités	PROC0
CS3	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.	PROC1
CS4	Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes	PROC2
CS5	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.	PROC8a
CS6	Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits dispositifs	PROC20
CS7	Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines	PROC28

9.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

9.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en intérieur) (ERC9a) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en extérieur) (ERC9b)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Quantité annuelle par site	: 1000000 kg
Fraction du tonnage régional utilisé localement	: 0,0005
Tonnage régional utilisé	: 0,1
Tonnage maximal admissible du site (MSafe)	: 357 kg / jour
Type du rejet	: Rejet continu
Jours d'émissions	: 365
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Effluent de SEEU	: 2.000 m3/d
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Incinération / oxydation thermique Distillation de solvant de processus usagé
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	: 100

9.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Autres (PROC0)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Liquide
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle Conserver le récipient bien fermé.	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains.	

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Éviter les projections.
Pour plus de précisions, consulter la rubrique 8 de la FDS.

9.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Pression de vapeur	: > 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Fréquence d'utilisation	: Procédé en continu
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Température	: Suppose une température du processus s'élevant jusqu'à 60 °C

9.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

9.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Pression de vapeur	: <= 10 kPa

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

9.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits dispositifs (PROC20)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

9.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines (PROC28)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

9.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

9.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en intérieur) (ERC9a) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en extérieur) (ERC9b)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0,025	ESVOC SPERC 7.13a.v1
Eau	3,43 g/j	ESVOC SPERC 7.13a.v1
Air	0,05	ESVOC SPERC 7.13a.v1
Sol	0,025	ESVOC SPERC 7.13a.v1

Compartment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	0,00238 mg/l (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Sédiment d'eau douce	0,00914 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Eau de mer	0,000303 mg/l (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Sédiment marin	0,00116 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Sol agricole	0,00116 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Station d'épuration des eaux usées	0,000216 mg/l (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Homme via environnement - Oral	0,00047 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Homme via environnement - Inhalation	0,00039 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01

9.3.3. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,019 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,001
dermale	systémique	Long-terme	0,03 mg/kg p.c./jour	< 0,001

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
 FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

			(ECETOC TRA worker v3)	
--	--	--	------------------------	--

9.3.4. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	38 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,04
dermale	systémique	Long-terme	1,4 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,004

9.3.5. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	190 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,202
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,04

9.3.6. Exposition des travailleurs : Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits dispositifs (PROC20)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	38 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,04
dermale	systémique	Long-terme	1,7 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,005

9.3.7. Exposition des travailleurs : Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines (PROC28)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur	Niveau	RCR
-------------------	--------------------	------------	--------	-----

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

		d'exposition	d'exposition	
par inhalation	systémique	Long-terme	190 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,202
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,04

9.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

L'utilisateur situé immédiatement en aval doit évaluer si les conditions d'utilisation et les mesures de gestion du risque décrites dans le scénario d'exposition correspondent à son utili
Si d'autres conditions d'utilisation/mesures de gestion du risque s'appliquent, l'utilisateur doit s'assurer que les risques sont maîtrisés à un niveau au moins équivalent.

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

ES10: Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels; Produits divers (PC16, PC21); Recherche scientifique et développement (SU24).

10.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Utilisation dans des laboratoires
Titre succinct structuré	: Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels; Produits divers (PC16, PC21); Recherche scientifique et développement (SU24).

Environnement		
CS1	Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur)	ERC8a
Travailleur		
CS2	Mesures générales applicables à toutes les activités	PROC0
CS3	Application au rouleau ou au pinceau	PROC10
CS4	Utilisation en tant que réactif de laboratoire	PROC15

10.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

10.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité annuelle par site	: 200000 kg
Part du tonnage UE utilisée dans la région	: 0,1
Fraction du tonnage régional utilisé localement	: 0,0005
Tonnage maximal admissible du site (MSafe)	: 35,4 kg / jour

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Type du rejet	: Rejet continu
Jours d'émissions	: 365
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Effluent de SEEU	: 2.000 m3/d
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Incinération / oxydation thermique
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	: 100

10.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Autres (PROC0)

Caractéristiques du produit (de l'article)
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
Forme physique du produit : Liquide
Conditions et mesures techniques et organisationnelles
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle Conserver le récipient bien fermé.
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé
Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains. Éviter les projections. Pour plus de précisions, consulter la rubrique 8 de la FDS.

10.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Caractéristiques du produit (de l'article)

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Fréquence d'utilisation	: Procédé en continu
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

10.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Pression de vapeur	: <= 10 kPa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Durée d'exposition <= 8 h
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

10.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

10.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0,5	ESVOC SPERC 8.17.v1
Eau	13,7 g/j	ESVOC SPERC 8.17.v1
Air	0,5	ESVOC SPERC 8.17.v1
Sol	0	ESVOC SPERC 8.17.v1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Jungbunzlauer

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision:
FR / FR 08.03.2023

Numéro de la FDS:
100000000557

Date de dernière parution: 19.07.2022
Date de la première version publiée:
19.07.2022

Compartiment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	0,0024 mg/l (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Sédiment d'eau douce	0,00922 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Eau de mer	0,000305 mg/l (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Sédiment marin	0,00117 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Sol agricole	0,00116 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Station d'épuration des eaux usées	0,000433 mg/l (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Homme via environnement - Oral	0,00047 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Homme via environnement - Inhalation	0,00039 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01

10.3.3. Exposition des travailleurs : Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	190 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,202
dermale	systémique	Long-terme	27 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,08

10.3.4. Exposition des travailleurs : Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	19 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,02
dermale	systémique	Long-terme	0,34 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	< 0,001

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR 08.03.2023 100000000557 Date de la première version publiée:
19.07.2022

10.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

L'utilisateur situé immédiatement en aval doit évaluer si les conditions d'utilisation et les mesures de gestion du risque décrites dans le scénario d'exposition correspondent à son utilisation.

Si d'autres conditions d'utilisation/mesures de gestion du risque s'appliquent, l'utilisateur doit s'assurer que les risques sont maîtrisés à un niveau au moins équivalent.

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

ES11: Utilisation par les consommateurs; Produits divers (PC1, PC3, PC8, PC18, PC23, PC24, PC27, PC31, PC34).

11.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Usage dans les produits ne contenant que de petites quantités de la substance
Titre succinct structuré	: Utilisation par les consommateurs; Produits divers (PC1, PC3, PC8, PC18, PC23, PC24, PC27, PC31, PC34).

Environnement		
CS1	Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur)	ERC8a
CS2	Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur)	ERC8d
Consommateur		
CS3	Colles pour loisirs	PC1
CS4	Colle en pulvérisateur	PC1
CS5	Produits d'étanchéité	PC1
CS6	Assainissement de l'air, action instantanée (pulvérisateurs aérosols)	PC3
CS7	Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide)	PC3
CS8	Produits pour lave-vaisselle et lave-linge	PC8
CS9	Produits nettoyants, liquides (produits nettoyants tous usages, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux)	PC8
CS10	Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (produits nettoyants tous usages, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres)	PC8
CS11	Encres et toners	PC18
CS12	Produits lustrants, cire / cirage (sol, meubles, chaussures)	PC23
CS13	Produits lustrants, pulvérisateur (meubles, chaussures)	PC23
CS14	Liquides	PC24
CS15	Produits phytopharmaceutiques	PC27
CS16	Produits lustrants, cire / cirage (sol, meubles, chaussures)	PC31
CS17	Produits lustrants, pulvérisateur (meubles, chaussures)	PC31
CS18	Colorants pour textiles et produits et d'imprégnation	PC34

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

11.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

11.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité annuelle par site	: 1000000 kg
Part du tonnage UE utilisée dans la région	: 0,1
Fraction du tonnage régional utilisé localement	: 0,002
Jours d'émissions	: 365
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Incinération / oxydation thermique
Déchet - efficacité minimale de	: 99,8 %
Traitement des déchets	: Décharge
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	

11.2.2. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité annuelle par site	: 1000000 kg
Part du tonnage UE utilisée dans la région	: 0,1
Fraction du tonnage régional utilisé localement	: 0,002
Jours d'émissions	: 365
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Incinération / oxydation thermique

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Déchets - efficacité minimale de	: 99,8 %
Traitement des déchets	: Décharge
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	

11.2.3. Contrôle de l'exposition du consommateur: Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 70 %	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité utilisée par cas	: <= 50 g/événement
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 4 h
Fréquence d'utilisation	: 1 événements par jour
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains.	
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite aux bouts des doigts.
Dimension du local	: Couvre l'utilisation dans une pièce dont la taille est de 20 m ³
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

11.2.4. Contrôle de l'exposition du consommateur: Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 30 %	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
 FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité utilisée par cas	: <= 50 g/événement
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 4 h
Fréquence d'utilisation	: 6 fois par année
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains.	
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite aux bouts des doigts.
Dimension du local	: Couvre l'utilisation dans une pièce dont la taille est de 20 m ³
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

11.2.5. Contrôle de l'exposition du consommateur: Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 30 %	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité utilisée par cas	: <= 50 g/événement
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 1 h
Fréquence d'utilisation	: 1 événements par jour
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains.	
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite aux bouts des doigts.
Dimension du local	: Couvre l'utilisation dans une pièce dont la taille est de 20 m ³
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.
------------------------	--

11.2.6. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits d'assainissement de l'air (PC3)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 85 %	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité utilisée par cas	: <= 10 g/événement
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 0,3 h
Fréquence d'utilisation	: 5 événements par jour
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains.	
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite aux bouts des doigts.
Dimension du local	: Couvre l'utilisation dans une pièce dont la taille est de 20 m ³
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

11.2.7. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits d'assainissement de l'air (PC3)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 85 %	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité utilisée par cas	: <= 0,48 g/événement
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 24 h

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Fréquence d'utilisation	: 1 événements par jour
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains.	
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite aux bouts des doigts.
Dimension du local	: Couvre l'utilisation dans une pièce dont la taille est de 20 m ³
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

11.2.8. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits biocides (PC8)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 5 %	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité utilisée par cas	: <= 50 g/événement
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 0,5 h
Fréquence d'utilisation	: 1 événements par jour
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains. Facteur de dilution supposé avant l'utilisation : 0.01	
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite aux mains.
Dimension du local	: Couvre l'utilisation dans une pièce dont la taille est de 20 m ³
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

11.2.9. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits biocides (PC8)

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 5 %	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité utilisée par cas	: <= 50 g/événement
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 0,3 h
Fréquence d'utilisation	: 125 fois par année
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains.	
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite aux mains.
Dimension du local	: Couvre l'utilisation dans une pièce dont la taille est de 20 m ³
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

11.2.10. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits biocides (PC8)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 90 %	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité utilisée par cas	: <= 16,7 g/événement
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 0,2 h
Fréquence d'utilisation	: 3 événements par jour
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains.	
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite à la face palmaire des mains / à une main / à la paume des mains.
Dimension du local	: Couvre l'utilisation dans une pièce dont la taille est de 20 m ³
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

11.2.11. Contrôle de l'exposition du consommateur: Encres et toners (PC18)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 50 %	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité utilisée par cas	: <= 50 g/événement
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 8 h
Fréquence d'utilisation	: 1 événements par jour
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains.	
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite aux bouts des doigts. Les deux mains
Dimension du local	: Couvre l'utilisation dans une pièce dont la taille est de 20 m ³
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

11.2.12. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits de traitement du cuir (PC23)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 50 %	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité utilisée par cas	: <= 50 g/événement
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 1,2 h
Fréquence d'utilisation	: 29 fois par année
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains.	
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite à la face palmaire des mains / à une main / à la paume des mains.
Dimension du local	: Couvre l'utilisation dans une pièce dont la taille est de 20 m ³
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

11.2.13. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits de traitement du cuir (PC23)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 20 %	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité utilisée par cas	: <= 50 g/événement
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 0,3 h
Fréquence d'utilisation	: 8 fois par année
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains.	
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite à la face palmaire des mains / à une main / à la paume des mains.
Dimension du local	: Couvre l'utilisation dans une pièce dont la taille est de 20 m ³
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
 FR / FR 08.03.2023 100000000557 Date de la première version publiée: 19.07.2022

Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.
------------------------	--

11.2.14. Contrôle de l'exposition du consommateur: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage (PC24)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 20 %	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité utilisée par cas	: <= 50 g/événement
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 0,2 h
Fréquence d'utilisation	: 4 fois par année
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains. Facteur de transfert cutané: 0.1	
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite à la face palmaire des mains / à une main / à la paume des mains.
Dimension du local	: Couvre l'utilisation dans une pièce dont la taille est de 20 m³
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

11.2.15. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits phytopharmaceutiques (PC27)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 10 %	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité utilisée par cas	: <= 50 g/événement

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
 FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Pour chaque événement d'utilisation, suppose que la quantité ingérée est de		: 0,3 g/événement
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 4 h	
Fréquence d'utilisation	: 1 événements par jour	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé		
Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains.		
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs		
Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite aux mains.	
Dimension du local	: Couvre l'utilisation dans une pièce dont la taille est de 20 m ³	
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.	

11.2.16. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits lustrant et mélanges de cires (PC31)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 50 %		
Forme physique du produit	: Liquide très volatil	
Pression de vapeur	: 5726 Pa	
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)		
Quantité utilisée par cas	: <= 50 g/événement	
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 1,2 h	
Fréquence d'utilisation	: 29 fois par année	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé		
Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains.		
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs		
Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite à la face palmaire des mains / à une main / à la paume des mains.	
Dimension du local	: Couvre l'utilisation dans une pièce dont la taille est de 20 m ³	
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique	

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

typique.

11.2.17. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits lustrant et mélanges de cires (PC31)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 10 %	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité utilisée par cas	: <= 50 g/événement
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 0,3 h
Fréquence d'utilisation	: 8 fois par année
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains.	
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite à la face palmaire des mains / à une main / à la paume des mains.
Dimension du local	: Couvre l'utilisation dans une pièce dont la taille est de 20 m ³
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

11.2.18. Contrôle de l'exposition du consommateur: Colorants pour textiles et produits et d'imprégnation (PC34)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 10 %	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité utilisée par cas	: <= 50 g/événement
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 1 h

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
 FR / FR 08.03.2023 100000000557 Date de la première version publiée: 19.07.2022

Fréquence d'utilisation	: 1 événements par jour
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains. Facteur de dilution supposé avant l'utilisation : 0.01	
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite aux mains.
Dimension du local	: Couvre l'utilisation dans une pièce dont la taille est de 20 m³
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

11.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

11.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	5,47 kg / jour	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)
Air	5,47 kg / jour	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)
Sol	0	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)

Compartment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	0,0297 mg/l (ECETOC TRA environment v3)	0,031
Sédiment d'eau douce	0,114 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environment v3)	0,032
Eau de mer	0,00304 mg/l (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Sédiment marin	0,0116 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Sol agricole	0,00115 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Station d'épuration des eaux	0,273 mg/l (ECETOC TRA)	< 0,01

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR 08.03.2023 100000000557 Date de la première version publiée: 19.07.2022

usées	environnement v3)	
Homme via environnement - Oral	0,00047 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Homme via environnement - Inhalation	0,00112 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01

11.3.2. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	5,47 kg / jour	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)
Air	5,47 kg / jour	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)
Sol	0,2	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)
Sol	1,09 kg / jour	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)

Compartment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	0,0297 mg/l (ECETOC TRA environnement v3)	0,031
Sédiment d'eau douce	0,114 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environnement v3)	0,032
Eau de mer	0,00304 mg/l (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Sédiment marin	0,0116 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Sol agricole	0,00115 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Station d'épuration des eaux usées	0,273 mg/l (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Homme via environnement - Oral	0,00047 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Homme via environnement - Inhalation	0,00112 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01

11.3.3. Exposition des consommateurs : Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur	Niveau	RCR
-------------------	--------------------	------------	--------	-----

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

		d'exposition	d'exposition	
par inhalation	systémique	Long-terme	111 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,973
par inhalation	systémique	Court-terme	111 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,973
dermale	systémique	Long-terme	3,28 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	0,016

11.3.4. Exposition des consommateurs : Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,778 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01
par inhalation	systémique	Court-terme	47,3 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,414
dermale	systémique	Long-terme	1,4 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01

11.3.5. Exposition des consommateurs : Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	23,5 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,206
par inhalation	systémique	Court-terme	23,5 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,206
dermale	systémique	Long-terme	1,4 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01

11.3.6. Exposition des consommateurs : Produits d'assainissement de l'air (PC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
-------------------	--------------------	-------------------------	---------------------	-----

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Jungbunzlauer

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision:
FR / FR 08.03.2023

Numéro de la FDS:
100000000557

Date de dernière parution: 19.07.2022
Date de la première version publiée:
19.07.2022

par inhalation	systémique	Long-terme	20,5 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,179
par inhalation	systémique	Court-terme	20,5 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,179
dermale	systémique	Long-terme	19,9 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	0,097

11.3.7. Exposition des consommateurs : Produits d'assainissement de l'air (PC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	1,41 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,012
par inhalation	systémique	Court-terme	1,41 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,012
dermale	systémique	Long-terme	3,99 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	0,019

11.3.8. Exposition des consommateurs : Produits biocides (PC8)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	2,25 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,02
par inhalation	systémique	Court-terme	2,25 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,02
dermale	systémique	Long-terme	0,0563 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01

11.3.9. Exposition des consommateurs : Produits biocides (PC8)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,543 mg/m ³ (ECETOC TRA	< 0,01

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
 FR / FR 08.03.2023 100000000557 Date de la première version publiée: 19.07.2022

			consumer v3)	
par inhalation	systémique	Court-terme	1,55 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,014
dermale	systémique	Long-terme	5,63 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01

11.3.10. Exposition des consommateurs : Produits biocides (PC8)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	15,1 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,132
par inhalation	systémique	Court-terme	15,1 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,132
dermale	systémique	Long-terme	152 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	0,737

11.3.11. Exposition des consommateurs : Encre et toners (PC18)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	86 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,754
par inhalation	systémique	Court-terme	86 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,754
dermale	systémique	Long-terme	4,69 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	0,023

11.3.12. Exposition des consommateurs : Produits de traitement du cuir (PC23)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	3,62 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,032

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Jungbunzlauer

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision:
FR / FR 08.03.2023

Numéro de la FDS:
100000000557

Date de dernière parution: 19.07.2022
Date de la première version publiée:
19.07.2022

par inhalation	systémique	Court-terme	45,3 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,397
dermale	systémique	Long-terme	28,2 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	0,011

11.3.13. Exposition des consommateurs : Produits de traitement du cuir (PC23)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,136 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01
par inhalation	systémique	Court-terme	6,24 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,055
dermale	systémique	Long-terme	11,3 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01

11.3.14. Exposition des consommateurs : Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage (PC24)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,0368 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01
par inhalation	systémique	Court-terme	3,36 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,029
dermale	systémique	Long-terme	1,23 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01

11.3.15. Exposition des consommateurs : Produits phytopharmaceutiques (PC27)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	15,7 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,137
par inhalation	systémique	Court-terme	15,7 mg/m ³ (ECETOC TRA	0,137

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

			consumer v3)	
dermale	systémique	Long-terme	11,2 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	0,054
oral(e)	systémique	Long-terme	3 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	0,034

11.3.16. Exposition des consommateurs : Produits lustrant et mélanges de cires (PC31)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	3,62 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,032
par inhalation	systémique	Court-terme	45,3 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,397
dermale	systémique	Long-terme	28,2 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	0,011

11.3.17. Exposition des consommateurs : Produits lustrant et mélanges de cires (PC31)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,0684 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01
par inhalation	systémique	Court-terme	3,12 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,027
dermale	systémique	Long-terme	5,65 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01

11.3.18. Exposition des consommateurs : Colorants pour textiles et produits et d'imprégnation (PC34)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	7,83 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,069

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

par inhalation	systemique	Court-terme	7,83 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,069
dermale	systemique	Long-terme	0,112 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01

11.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Non applicable

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

ES12: Utilisation par les consommateurs; Fluides de transfert de chaleur (PC16).

12.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Utilisation dans les fluides fonctionnels
Titre succinct structuré	: Utilisation par les consommateurs; Fluides de transfert de chaleur (PC16).

Environnement		
CS1	Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en extérieur)	ERC9b
Consommateur		
CS2	Liquides	PC16

12.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

12.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en extérieur) (ERC9b)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité annuelle par site	: 1000000 kg
Fraction du tonnage régional utilisé localement	: 0,0005
Tonnage régional utilisé	: 0,1
Jours d'émissions	: 365

Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)

Traitement des déchets	: Incinération / oxydation thermique
Déchet - efficacité minimale de	: 99,98 %
Traitement des déchets	: Distillation de solvant de processus usagé Décharge

Autres conditions affectant l'exposition environnementale

Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

12.2.2. Contrôle de l'exposition du consommateur: Fluides de transfert de chaleur (PC16)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité utilisée par cas	: <= 2200 g/événement
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 0,17 h
Fréquence d'utilisation	: 4 fois par année
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains.	
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite à la face palmaire des mains / à une main / à la paume des mains.
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'extérieur
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.

12.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

12.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en extérieur) (ERC9b)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0,025	ESVOC SPERC 9.13c.v1
Eau	34,2 g/j	ESVOC SPERC 9.13c.v1
Air	0,05	ESVOC SPERC 9.13c.v1
Air	68,4 g/j	ESVOC SPERC 9.13c.v1
Sol	0,025	ESVOC SPERC 9.13c.v1

Compartment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	0,00238 mg/l (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Sédiment d'eau douce	0,00912 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Eau de mer	0,000303 mg/l (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Sédiment marin	0,00116 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Sol agricole	0,00115 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Homme via environnement - Oral	0,00047 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Homme via environnement - Inhalation	0,00039 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01

12.3.2. Exposition des consommateurs : Fluides de transfert de chaleur (PC16)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,0161 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01
par inhalation	systémique	Court-terme	1,48 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,013
dermale	systémique	Long-terme	61,5 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01

12.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Non applicable

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

ES13: Utilisation par les consommateurs; Produits divers (PC9a, PC9b, PC9c).

13.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Utilisation dans les revêtements
Titre succinct structuré	: Utilisation par les consommateurs; Produits divers (PC9a, PC9b, PC9c).

Environnement		
CS1	Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur), Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur)	ERC8a, ERC8d
Consommateur		
CS2	Peinture murale aqueuse au latex	PC9a
CS3	Peinture riche en solvant, à haute teneur en solides, à base aqueuse	PC9a
CS4	Pulvérisateur aérosol (bombe)	PC9a
CS5	Décapants (pour peintures, dissolvants pour colles et produits d'étanchéité, décolleurs pour colle à papier-peint)	PC9a
CS6	Charges et mastics	PC9b
CS7	Plâtres et enduits de ragréage	PC9b
CS8	Pâte à modeler	PC9b
CS9	Peintures au doigt	PC9c

13.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

13.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité annuelle par site	: 1000000 kg
Part du tonnage UE utilisée dans la région	: 0,1
Fraction du tonnage régional utilisé	: 0,0005

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

localement	
Jours d'émissions	: 365
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Incinération / oxydation thermique
Déchet - efficacité minimale de	: 99,98 %
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	

13.2.2. Contrôle de l'exposition du consommateur: Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 1 %	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité utilisée par cas	: <= 2760 g/événement
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 2,2 h
Fréquence d'utilisation	: 4 fois par année
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite à la face palmaire des mains / à une main / à la paume des mains.
Dimension du local	: Couvre l'utilisation dans une pièce dont la taille est de 20 m ³
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

13.2.3. Contrôle de l'exposition du consommateur: Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

Caractéristiques du produit (de l'article)

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Couvre les concentrations allant jusqu'à 10 %	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité utilisée par cas	: <= 744 g/événement
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 2,2 h
Fréquence d'utilisation	: 6 fois par année
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite à la face palmaire des mains / à une main / à la paume des mains.
Dimension du local	: Couvre l'utilisation dans une pièce dont la taille est de 20 m ³
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.
Vitesse de ventilation	: Ouvrez les portes et les fenêtres.

13.2.4. Contrôle de l'exposition du consommateur: Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 20 %	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité utilisée par cas	: <= 215 g/événement
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 0,5 h
Fréquence d'utilisation	: 2 fois par année
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Parties du corps exposées	: Paume d'une main 254 cm ²
Dimension du local	: Éviter d'utiliser dans une pièce plus petite qu'un garage - volume de la pièce au moins égal à 35 m ³
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation dans un garage pour une seule voiture (> 34 m ³) en présence d'une ventilation typique.

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

13.2.5. Contrôle de l'exposition du consommateur: Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 20 %	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité utilisée par cas	: <= 491 g/événement
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 2,5 h
Fréquence d'utilisation	: 3 fois par année
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite aux mains.
Dimension du local	: Couvre l'utilisation dans une pièce dont la taille est de 20 m ³
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.
Vitesse de ventilation	: Ouvrez les portes et les fenêtres.

13.2.6. Contrôle de l'exposition du consommateur: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler (PC9b)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 2 %	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité utilisée par cas	: <= 85 g/événement
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 4 h
Fréquence d'utilisation	: 12 fois par année
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite aux bouts des doigts.

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Dimension du local	:	Couvre l'utilisation dans une pièce dont la taille est de 20 m ³
Température	:	Couvre l'utilisation à température ambiante.
Vitesse de ventilation	:	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

13.2.7. Contrôle de l'exposition du consommateur: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler (PC9b)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 2 %	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité utilisée par cas	: <= 4140 g/événement
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 2,5 h
Fréquence d'utilisation	: 12 fois par année
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite aux mains.
Dimension du local	: Couvre l'utilisation dans une pièce dont la taille est de 20 m ³
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.
Vitesse de ventilation	: Ouvrez les portes et les fenêtres.

13.2.8. Contrôle de l'exposition du consommateur: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler (PC9b)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 1 %	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité utilisée par cas	: <= 100 g/événement
Pour chaque événement d'utilisation,	: 1 g/événement suppose que la quantité ingérée est

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

de	
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 2 h
Fréquence d'utilisation	: 1 événements par jour
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Parties du corps exposées	: 254 cm ²
Dimension du local	: Couvre l'utilisation dans une pièce dont la taille est de 20 m ³
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

13.2.9. Contrôle de l'exposition du consommateur: Peintures au doigt (PC9c)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 10 %	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité utilisée par cas	: <= 100 g/événement
Pour chaque événement d'utilisation, suppose que la quantité ingérée est de	: 0,2 g/événement
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 2,2 h
Fréquence d'utilisation	: 1 événements par jour
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Facteur de transfert cutané: 0.5	
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Parties du corps exposées	: Paume d'une main 254 cm ²
Dimension du local	: Couvre l'utilisation dans une pièce dont la taille est de 20 m ³
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
 FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

13.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

13.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0,01	ESVOC SPERC 8.3c.v1
Eau	13,6 g/j	ESVOC SPERC 8.3c.v1
Air	0,985	ESVOC SPERC 8.3c.v1
Air	1,34 kg / jour	ESVOC SPERC 8.3c.v1
Sol	0,005	ESVOC SPERC 8.3c.v1

Compartment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	0,00236 mg/l (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Sédiment d'eau douce	0,00907 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Eau de mer	0,000301 mg/l (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Sédiment marin	0,00115 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Sol agricole	0,00115 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Station d'épuration des eaux usées	0,0000865 mg/l (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Homme via environnement - Oral	0,00047 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Homme via environnement - Inhalation	0,00039 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01

13.3.2. Exposition des consommateurs : Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,772 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01
par inhalation	systémique	Court-terme	70,2 mg/m ³	0,615

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR 08.03.2023 100000000557 Date de la première version publiée: 19.07.2022

			(ECETOC TRA consumer v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,563 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01

13.3.3. Exposition des consommateurs : Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,988 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01
par inhalation	systémique	Court-terme	61,7 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,541
dermale	systémique	Long-terme	5,63 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01

13.3.4. Exposition des consommateurs : Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,0927 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01
par inhalation	systémique	Court-terme	18,5 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,162
dermale	systémique	Long-terme	6,69 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01

13.3.5. Exposition des consommateurs : Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,671 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01
par inhalation	systémique	Court-terme	81,6 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,715

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Jungbunzlauer

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision:
FR / FR 08.03.2023

Numéro de la FDS:
100000000557

Date de dernière parution: 19.07.2022
Date de la première version publiée:
19.07.2022

dermale	systémique	Long-terme	22,5 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01
---------	------------	------------	---	--------

13.3.6. Exposition des consommateurs : Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler (PC9b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	système	Long-terme	0,176 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01
par inhalation	système	Court-terme	5,36 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,047
dermale	système	Long-terme	0,0939 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01

13.3.7. Exposition des consommateurs : Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler (PC9b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	système	Long-terme	2,26 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,02
par inhalation	système	Court-terme	68,7 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,603
dermale	système	Long-terme	2,25 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01

13.3.8. Exposition des consommateurs : Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler (PC9b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	système	Long-terme	2,42 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,021
par inhalation	système	Court-terme	2,42 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,021
dermale	système	Long-terme	2 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA)	< 0,01

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

			consumer v3)	
oral(e)	systémique	Long-terme	0,999 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	0,011

13.3.9. Exposition des consommateurs : Peintures au doigt (PC9c)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	25,4 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,222
par inhalation	systémique	Court-terme	25,4 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,222
dermale	systémique	Long-terme	10 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	0,049
oral(e)	systémique	Long-terme	2 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	0,023

13.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Non applicable

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

ES14: Utilisation par les consommateurs; Produits antigel et de dégivrage (PC4).

14.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Utilisation dans les fluides de dégivrage et les fluides antigel
Titre succinct structuré	: Utilisation par les consommateurs; Produits antigel et de dégivrage (PC4).

Environnement		
CS1	Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur)	ERC8d
Consommateur		
CS2	Lavage du pare-brise de la voiture.	PC4
CS3	Remplissage du radiateur	PC4
CS4	Dégivreur de serrure	PC4

14.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

14.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité annuelle par site	: 12000000 kg
Part du tonnage UE utilisée dans la région	: 0,1
Fraction du tonnage régional utilisé localement	: 0,002
Jours d'émissions	: 365
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	: 100

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

14.2.2. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits antigel et de dégivrage (PC4)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 90 %	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité utilisée par cas	: <= 50 g/événement
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 1 min
Fréquence d'utilisation	: 1 événements par jour
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains.	
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'extérieur
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.

14.2.3. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits antigel et de dégivrage (PC4)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 80 %	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité utilisée par cas	: <= 2000 g/événement
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 0,1 h
Fréquence d'utilisation	: 1 événements par jour
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains.	
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite à la face palmaire des mains / à une main / à la paume des mains.

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Dimension du local	: Éviter d'utiliser dans une pièce plus petite qu'un garage - volume de la pièce au moins égal à 35 m ³
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation dans un garage pour une seule voiture (> 34 m3) en présence d'une ventilation typique.

14.2.4. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits antigel et de dégivrage (PC4)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 50 %	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité utilisée par cas	: <= 4 g/événement
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 0,25 h
Fréquence d'utilisation	: 1 événements par jour
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains.	
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Parties du corps exposées	: Paume d'une main
Dimension du local	: Éviter d'utiliser dans une pièce plus petite qu'un garage - volume de la pièce au moins égal à 35 m ³
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation dans un garage pour une seule voiture (> 34 m3) en présence d'une ventilation typique.

14.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

14.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0,05	ESVOC SPERC 8.14b.v1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Jungbunzlauer

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision:
FR / FR 08.03.2023

Numéro de la FDS:
100000000557

Date de dernière parution: 19.07.2022
Date de la première version publiée:
19.07.2022

Eau	3,28 kg / jour	ESVOC SPERC 8.14b.v1
Air	0,9	ESVOC SPERC 8.14b.v1
Air	59,1 kg / jour	ESVOC SPERC 8.14b.v1
Sol	0,05	ESVOC SPERC 8.14b.v1

Compartment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	0,00443 mg/l (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Sédiment d'eau douce	0,0172 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Eau de mer	0,000508 mg/l (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Sédiment marin	0,00194 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Sol agricole	0,00123 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Homme via environnement - Oral	0,00047 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Homme via environnement - Inhalation	0,000399 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01

14.3.2. Exposition des consommateurs : Produits antigel et de dégivrage (PC4)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,317 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01
par inhalation	systémique	Court-terme	0,317 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01

14.3.3. Exposition des consommateurs : Produits antigel et de dégivrage (PC4)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	3,06 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,027
par inhalation	systémique	Court-terme	3,06 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,027

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

dermale	systémique	Long-terme	45 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	0,218
---------	------------	------------	---	-------

14.3.4. Exposition des consommateurs : Produits antigel et de dégivrage (PC4)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,51 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01
par inhalation	systémique	Court-terme	0,51 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01
dermale	systémique	Long-terme	14 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	0,07

14.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Non applicable

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

ES15: Utilisation par les consommateurs; Produits de lavage et de nettoyage (PC35).

15.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Utilisation dans les agents de nettoyage
Titre succinct structuré	: Utilisation par les consommateurs; Produits de lavage et de nettoyage (PC35).

Environnement		
CS1	Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur), Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur)	ERC8a, ERC8d
Consommateur		
CS2	Produits pour lave-vaisselle et lave-linge	PC35
CS3	Produits nettoyants, liquides (produits nettoyants tous usages, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux)	PC35
CS4	Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (produits nettoyants tous usages, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres)	PC35

15.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

15.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité annuelle par site	: 4000000 kg
Part du tonnage UE utilisée dans la région	: 0,1
Fraction du tonnage régional utilisé localement	: 0,0005
Jours d'émissions	: 365

Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Traitement des déchets : Incinération / oxydation thermique

Déchet - efficacité minimale de : 99,98 %

Traitement des déchets : Décharge

Autres conditions affectant l'exposition environnementale

Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local

Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local

15.2.2. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits de lavage et de nettoyage (PC35)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 5 %	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité utilisée par cas	: <= 15 g/événement
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 0,5 h
Fréquence d'utilisation	: 1 événements par jour
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Facteur de dilution supposé avant l'utilisation : 0.01	
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite aux mains.
Dimension du local	: Couvre l'utilisation dans une pièce dont la taille est de 20 m ³
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

15.2.3. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits de lavage et de nettoyage (PC35)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 5 %	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité utilisée par cas	: <= 27 g/événement
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 0,33 h
Fréquence d'utilisation	: 125 fois par année
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite aux mains.
Dimension du local	: Couvre l'utilisation dans une pièce dont la taille est de 20 m ³
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

15.2.4. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits de lavage et de nettoyage (PC35)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 15 %	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité utilisée par cas	: <= 35 g/événement
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 0,17 h
Fréquence d'utilisation	: 125 fois par année
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite à la face palmaire des mains / à une main / à la paume des mains.
Dimension du local	: Couvre l'utilisation dans une pièce dont la taille est de 20 m ³
Température	: Couvre l'utilisation à température ambiante.
Vitesse de ventilation	: Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

15.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

15.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0,025	ESVOC SPERC 8.4c.v1
Eau	136 g/j	ESVOC SPERC 8.4c.v1
Air	0,95	ESVOC SPERC 8.4c.v1
Air	5,2 kg / jour	ESVOC SPERC 8.4c.v1
Sol	0,025	ESVOC SPERC 8.4c.v1

Compartment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	0,00244 mg/l (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Sédiment d'eau douce	0,00937 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Eau de mer	0,000309 mg/l (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Sédiment marin	0,00118 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Sol agricole	0,00115 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Station d'épuration des eaux usées	0,000865 mg/l (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Homme via environnement - Oral	0,00047 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01
Homme via environnement - Inhalation	0,000391 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environment v3)	< 0,01

15.3.2. Exposition des consommateurs : Produits de lavage et de nettoyage (PC35)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,672 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01
par inhalation	systémique	Court-terme	0,672 mg/m ³	< 0,01

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR 08.03.2023 100000000557 Date de la première version publiée: 19.07.2022

			(ECETOC TRA consumer v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,0563 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01

15.3.3. Exposition des consommateurs : Produits de lavage et de nettoyage (PC35)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,294 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01
par inhalation	systémique	Court-terme	0,841 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01
dermale	systémique	Long-terme	5,63 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01

15.3.4. Exposition des consommateurs : Produits de lavage et de nettoyage (PC35)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,619 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	< 0,01
par inhalation	systémique	Court-terme	1,77 mg/m ³ (ECETOC TRA consumer v3)	0,02
dermale	systémique	Long-terme	8,43 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA consumer v3)	0,01

15.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Non applicable

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

ES16: Utilisation par les consommateurs; Produits divers (PC28, PC39).

16.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Divers, Utilisation par les consommateurs
Titre succinct structuré	: Utilisation par les consommateurs; Produits divers (PC28, PC39).

Environnement	
CS1	Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif ERC8a (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur)
Consommateur	
CS2	Produits divers PC28, PC39

16.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

16.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité annuelle par site	: 20000000 kg
Part du tonnage UE utilisée dans la région	: 0,1
Fraction du tonnage régional utilisé localement	: 0,0005
Jours d'émissions	: 365

16.2.2. Contrôle de l'exposition du consommateur: Parfums, produits parfumés (PC28) / Cosmétiques, produits de soins personnels (PC39)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide très volatil
Pression de vapeur	: 5726 Pa

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: 08.03.2023 Numéro de la FDS: 100000000557 Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR Date de la première version publiée: 19.07.2022

16.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

16.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0	COLIPA SPERC 8a.1.b.v1
Air	27,3 kg / jour	COLIPA SPERC 8a.1.b.v1
Sol	0	COLIPA SPERC 8a.1.b.v1

Compartment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	0,00236 mg/l (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Sédiment d'eau douce	0,00904 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Eau de mer	0,000301 mg/l (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Sédiment marin	0,00115 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Sol agricole	0,00115 mg/kg de poids sec (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Homme via environnement - Oral	0,00047 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01
Homme via environnement - Inhalation	0,00039 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA environnement v3)	< 0,01

16.3.2. Exposition des consommateurs : Parfums, produits parfumés (PC28) / Cosmétiques, produits de soins personnels (PC39)

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition
Selon l'article 14 (5b) du Règlement REACH (CE) n° 1907/2006, il n'est pas nécessaire d'effectuer une estimation de l'exposition ni une caractérisation des risques pour la santé humaine dans le cas des utilisations finales dans des produits cosmétiques rentrant dans le champ d'application de la Directive 76/768/CEE.

16.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Non applicable

Ethanol 85%

Version 2.0 Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 19.07.2022
FR / FR 08.03.2023 100000000557 Date de la première version publiée:
19.07.2022
